

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 A 19H30**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Jean-François BENEZY, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE, Antoine BENEZY

Excusé : Sébastien JOUVE arrivé à 20h

Absent :

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 17 septembre 2020

► Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

► Adhésion au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Canton de Bort

Nicolas expose au Conseil municipal qu'actuellement, la commune de Confolent-Port-Dieu ne fait pas partie du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Canton de Bort-les-Orgues.

Nicolas indique qu'il lui semble opportun pour la commune d'adhérer à ce syndicat, et demande donc aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal de Confolent-Port-Dieu, après avoir entendu son maire, et après en avoir délibéré, avec 4 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- DECIDE de demander l'adhésion de la commune de Confolent-Port-Dieu au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Canton de Bort-les-Orgues à compter du 1er Janvier 2021.
- MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure administrative nécessaire à cette adhésion.

► Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau sera confié à César GUILLAUME.

► Désignation d'un représentant communal pour le ponton

Nicolas informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de désigner, pour avis consultatif, un représentant communal pour le ponton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE Monsieur Jean-François BENEZY, représentant communal pour le ponton.

► Classement dans le domaine public d'un chemin de servitude : Actes notariés

Nicolas informe le Conseil municipal que les actes concernant le classement dans la voirie rurale d'un chemin de servitude n'ont jamais été dressés.

Par délibération en date du 15 mai 2009, a été demandé le classement dans la voirie rurale d'un chemin de servitude longeant les parcelles AD 45, AD 47, AD 49 et AD 101.

Une enquête publique préalable à ce classement dans la voirie rurale a été effectuée du Jeudi 26 Novembre au Jeudi 10 Décembre 2009.

Un document d'arpentage a été établi en date du 6 avril 2011, enregistré par le Centre des Impôts Fonciers de Tulle en date du 27 avril 2011, créant de nouvelles parcelles avec de nouveaux numéros.

Ces nouvelles parcelles créées au cadastre ne figurent sur aucun acte et les propriétaires ne peuvent donc justifier leur propriété du bien. Ce qui pose problème pour certains projets d'urbanisme.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne procuration à Monsieur le Maire afin de contacter des notaires pour l'établissement de ces actes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

► **Procuration postale**

Nicolas indique au Conseil municipal que pour faciliter le fonctionnement de l'administration, il conviendrait de donner pouvoir à Jean-François BENEZY, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE et Chrystèle FARGE de retirer et de recevoir les envois de la Poste, notamment les recommandés, en cas d'absence de Monsieur le Maire lors du passage du facteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à donner pouvoir à : – Jean-François BENEZY
– Chantal HERRAULT
– Jean-Camille LARROQUE
– Chrystèle FARGE

afin de retirer et de recevoir les envois de la Poste au nom de la commune de Confolent-Port-Dieu.

► **Subvention Amis de Port-Dieu**

Nicolas informe le Conseil municipal que l'association des Amis de Port-Dieu n'a plus la charge de l'entretien du site et refuse de participer financièrement à la sauvegarde provisoire en attente de restauration du mur de soutènement du parking.

Nicolas propose de suspendre le versement de la subvention 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas verser la subvention 2020 à l'association des Amis de Port-Dieu.

► **Questions diverses**

► Le comité des fêtes demande si l'accès à la salle polyvalente sera le même qu'avec l'ancien

conseil ?

Réponse favorable mais il est demandé au comité de rassembler tout le matériel lui appartenant, actuellement réparti entre le garage, le préau et le château d'eau, dans un même lieu. Un tri pour la déchetterie s'avérera certainement nécessaire.

Par ailleurs, les factures d'achat des tables et des chaises devront être fournies pour dissocier ce qui a été acheté par le comité des fêtes de ce qui appartient à la commune.

▸ Chaque hiver, la commune bénéficie du passage du chasse-neige par M. LANLY pour un coût moyen de 500 €/an sur les 8 dernières années. Nicolas présente une étude d'achat d'une lame à neige pour effectuer ces passages. Les prix varient de 2 470 € H.T. à 10 900 € H.T. suivant la provenance. Une subvention de 20 % peut être obtenue auprès du Conseil départemental.

▸ Le Conseil municipal souhaite rencontrer les membres du bureau du Club nautique afin de revoir les modalités de la convention de mise à disposition du ponton notamment en terme de priorité aux habitants de la commune.

▸ Nicolas présente une ébauche de projet d'espace aqua ludique au site de Port-Dieu. Cette étude servira de base de réflexion sur une valorisation plus ouverte du site.

Fin de séance à 22h15